

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 12 janvier 2015, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

01-01-15

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

02-01-15

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014;
 - 2.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014
- 3) **Urbanisme**
 - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de décembre 2014;
 - 3.2 Adoption – Règlement 494 modifiant le Règlement (308) sur les projets particuliers;
 - 3.3 Avis de motion – Règlement 495 modifiant le Règlement (433) sur la possession d'animaux;
 - 3.4 Résolution – Approbation du PIIA 2014-90011 du Groupe SC McKinley inc. concernant les lots 5 476 328 et 5 376 325 sis aux 53 à 65, rue Saint-Patrick – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
 - 3.5 Résolution – Autorisation conditionnelle d'ouverture des rues Tara et Normandie et acceptation en principe du plan d'ensemble d'avant-projet – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- 4) **Travaux publics**
 - 4.1 Voirie
 - 4.1.1 Résolution - Municipalisation du lot 5 600 078 le long de la rue de Galway;
 - 4.2 Parcs
 - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs
 - 5.2 Événements spéciaux
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
 - 6.1 Motion – Hommage et remerciements à monsieur Alain Castonguay pour ses 31 ans de service à la Municipalité;

- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
7.1 Gestion des matières résiduelles
7.1.1 Résolution – Approbation du Règlement d'emprunt 26-2014 de 4 200 000\$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles concernant la construction de la cellule 2 du LET de Neuville ainsi que les compléments de travaux de la cellule 1;
7.2 Conseil de bassin versant
7.2.1 Dépôt – Rapport annuel 2013-2014 de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier;
- 8) **Culture et vie communautaire**
8.1 Avis de motion – Règlement 496 sur la citation de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) **Correspondance – dépôt de la liste du mois de janvier 2015**
- 11) **Comptes du mois de décembre 2014 – dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
12.1 Résolution – Autorisation d'embauche à titre de pompiers volontaires au Service des Incendies de Messieurs Éric Arsenault, Brian McDougall et Karl Maheu et de mesdames Amanda Popovich et Marie-Ève Drouin;
12.2 Résolution – Autorisation d'embauche du directeur des Incendies, poste permanent à temps partiel;
12.3 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de décembre 2014;
12.4 Résolution – Conversion du titre de chef d'équipe au service des Travaux publics en titre de contremaître des parcs, approbation des ajustements salariaux en conséquence et nomination de M. Matthew Sicard-Payant;
- 13) **Finances et Greffe**
13.1 Adoption – Règlement 493 modifiant le Règlement (397) décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin;
13.2 Résolution – Approbation du tarif 2015 des frais judiciaires en matière civile et en matière pénale pour la Cour municipale commune de Saint-Raymond;
- 14) **Varia et déclarations des conseillers**
14.1 Résolution – Approbation du plan d'avant-projet de construction du nouveau pont de Shannon;
- 15) **Période de questions**

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

03-01-15

2.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 1^{er} décembre 2014 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

04-01-15

2.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 15 décembre 2014 ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3. Urbanisme et Environnement

05-01-15

3.1 Rapport des permis et certificats du mois de décembre 2014

Le rapport des permis et certificats du mois de décembre 2014 a été déposé et reconnu par le Conseil.

Document déposé : DOC 05-01-15

06-01-15

3.2 Adoption – Règlement 494 modifiant le Règlement (308) sur les projets particuliers

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 1^{er} décembre 2014 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter Règlement numéro 494 modifiant le *Règlement sur les projets particuliers (308)* tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

07-01-15

3.3 Avis de motion – Règlement 495 modifiant le Règlement (433) sur la possession d'animaux

Avis de motion est donné par la présente par Mme la conseillère Francine Girard qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 495 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la possession d'animaux (433)* ».

08-01-15

3.4 Approbation du PIIA 2014-90011 du Groupe SC McKinley inc. concernant les lots 5 476 328 et 5 376 325 sis aux 53 à 65, rue Saint-Patrick – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

Considérant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) (341) ;

Considérant la demande de PIIA # 2014-90011 déposée par Monsieur Norman McKinley de l'entreprise Groupe S.C. McKinley Inc., propriétaire des lots 5 476 328 et 5 476 325 au 53 à 65, chemin Saint-Patrick, zone C-36 ;

Considérant que cette demande vise un projet de construction de bâtiments accessoires aux condominiums ;

Considérant que cette construction accessoire pour la salle mécanique est localisée en cours arrière ;

Considérant que cette construction n'aura pas d'impact sur l'aspect visuel et l'architecture du bâtiment principal ;

Considérant la Résolution 80-12-14 du Comité consultatif d'urbanisme recommandant au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA # 2014-90011 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

09-01-15

3.5 Autorisation conditionnelle d'ouverture des rues Tara et Normandie et acceptation en principe du plan d'ensemble d'avant-projet

Considérant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* (385) concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

Considérant que M. Robert Doyon, pour l'entreprise 2538-5436, a déposé le 14 novembre 2014 une demande d'ouverture des rues Tara et Normandie et le plan cadastral préliminaire, réalisé par M. Pierre Hains, a.g. sous ses minutes 9390 ;

Considérant que le projet de lotissement est en continuité de la trame urbaine existante et que les 38 terrains projetés seront tous desservis par le réseau d'aqueduc ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation du plan d'ensemble d'avant-projet sur les lots 5 616 561 à 5 616 596 et 5 628 764 à 5 628 765 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter en principe le plan d'ensemble d'avant-projet des rues Tara et Normandie ;
- 3) D'autoriser l'ouverture des rues Tara et Normandie, conditionnellement à ce que l'entreprise 2538-5436 obtienne le certificat d'autorisation requis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- 4) De mandater le notaire, Me Mario Boilard, pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du *Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;
- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4. Travaux publics

4.1 Voirie

10-01-15

4.1.1 Municipalisation du lot 5 600 078 le long de la rue de Galway

Considérant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385) ;

Considérant l'entente entre la firme 2538-5436 Québec Inc et la Municipalité concernant le lot 5 600 078 ;

Considérant la description technique et le plan accompagnant cette description technique préparés par monsieur Bertrand Bussières, arpenteur-géomètre en date du 15 septembre 2014 sous le numéro 2,684 de ses minutes ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la signature d'une convention de municipalisation du lot 5 600 078 le long de la rue de Galway ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Parcs

M. le conseiller Claude Lacroix souligne particulièrement l'appréciation des citoyens quant à l'utilisation de la nouvelle patinoire.

4.3 Aqueducs et égouts

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

En ce qui concerne le Winterfest, M. le conseiller Bruno Martel informe les citoyens que cet événement sera organisé avec une approche encore plus familiale et une emphase mise davantage sur les activités extérieures.

5.2 Événements spéciaux

M. le conseiller Stéphane Hamel souligne que l'organisation du Salon de l'habitation suit son cours et sera suivie de la Fête des enfants au début du mois de mars.

6. Sécurité publique et Incendies

11-01-15

6.1 Motion – Hommage et remerciements à monsieur Alain Castonguay pour ses 31 ans de service à la Municipalité

De la part de tous les membres du conseil municipal et des gestionnaires de la Municipalité, M. le maire adresse une Motion de félicitations à monsieur Alain Castonguay pour souligner son dévouement durant les trente et une années qu'il a travaillé à la Municipalité et lui rendre hommage en conséquence.

M. le Conseiller Bruno Martel fait état des activités en cours au service des Incendies et des interventions faites durant le mois de décembre.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

12-01-15

7.1.1 Approbation du Règlement d'emprunt 26-2014 de 4 200 000\$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles concernant la construction de la cellule 2 du LET de Neuville ainsi que les compléments de travaux de la cellule 1

Considérant que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres ;

Considérant que la cellule d'enfouissement numéro 1 sera remplie au maximum de sa capacité à l'automne 2015, c'est pourquoi la Régie se doit d'entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (numéro 2) dont le volume est estimé à 600 000 mètres cubes (540 000 tonnes métriques) ;

Considérant que la Régie doit également réaliser des travaux de recouvrement final de la cellule d'enfouissement numéro 1 ;

Considérant que la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ pour la réalisation desdits travaux ;

Considérant que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

Considérant que l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;
- 2- Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver le règlement d'emprunt numéro 26-2014 de 4 200 000 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 27 novembre 2014 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Conseil de bassin versant

7.2.1 Dépôt – Rapport annuel 2013-2014 de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier

13-01-15 Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le *Rapport annuel 2013-2014 de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier* à tous les membres du Conseil municipal.

Document déposé : DOC 13-01-15

8. Culture et vie communautaire

14-01-15 **8.1 Avis de motion – Règlement 496 sur la citation de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal**

Avis de motion est donné par la présente par M. le conseiller Mike-James Noonan qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 496 intitulé : « *Règlement sur la citation de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal* »

Résultant des initiatives entreprises par le Comité consultatif de la Famille et des Aînés, Mme la conseillère Francine Girard informe les citoyens que la Municipalité est maintenant accréditée « Municipalité amie des enfants » ce qui donnera davantage une tangente en ce sens quant aux décisions municipales. De plus, le Comité travaille présentement sur un projet de résidence multifonctions pour les personnes autonomes et semi-autonomes.

M. le conseiller Mike-James Noonan fait état des activités survenues à la bibliothèque municipale dans le mois de décembre relativement aux nouvelles inscriptions, au nombre d'heures de bénévolat et aux entrées et sorties de volumes. Il déclare également qu'en collaboration avec la Société historique de Shannon, le Conseil local du patrimoine organisera une activité qui prendra la forme de visite des lieux, le 23 avril prochain, pour souligner la deuxième expropriation survenue dans la région il y a 50 ans.

9. Enjeux régionaux et métropolitains

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

15-01-15 **10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de janvier 2015**

La liste des correspondances reçues durant le mois de décembre 2014 a été déposée et reconnue par le Conseil.

Document déposé : DOC 15-01-15

16-01-15 **11. Comptes du mois de décembre 2014 – Dépôt et autorisation de paiement**

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 9 janvier 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Document déposé : DOC 16-01-15

12. Organisation administrative

12.1 Autorisation d'embauche à titre de pompiers volontaires au Service des Incendies de Messieurs Éric Arsenault, Brian McDougall et Karl Maheu et de mesdames Amanda Popovich et Marie-Ève Drouin

17-01-15

Considérant que le Conseil désire atteindre les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de messieurs Éric Arsenault, Brian McDougall et Karl Maheu et de mesdames Amanda Popovich et Marie-Ève Drouin à titre de pompier volontaire ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

18-01-15

12.2 Autorisation d'embauche du directeur des Incendies, poste permanent à temps partiel

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* de la Municipalité ;

Considérant l'avis de concours publié afin de pourvoir à ce poste ;

Considérant les recommandations du comité de sélection ;

Considérant le Règlement municipal sur la sécurité incendie ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de monsieur Claude Langlois, à titre de directeur des Incendies, poste permanent à temps partiel selon les paramètres de la Politique salariale pour le directeur des Incendies, avec une période de probation de dix-huit (18) mois à compter de la date d'embauche ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

12.3 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de décembre 2014

Conformément au Règlement no 486, le directeur général et secrétaire trésorier fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

19-01-15

Document déposé : DOC 19-01-15

20-01-15

12.4 Conversion du titre de chef d'équipe au Service des Travaux publics en titre de contremaître des parcs, approbation des ajustements salariaux en conséquence et nomination de M. Matthew Sicard-Payant

Attendu la récente réorganisation du service des Travaux publics mise en place à compter du 1^{er} décembre 2014 ;

Tenant compte de la création de 3 nouvelles unités administratives à l'intérieur de ce même service ;

Considérant que telles unités administratives seront chacune supervisée par un contremaître ;

Tenant compte des recommandations du directeur général et directeur des Travaux publics à l'effet de convertir l'actuel poste de chef d'équipe du service des Travaux publics en poste de contremaître des parcs et d'y affecter l'employé qui l'occupe présentement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De convertir le titre de chef d'équipe au service des Travaux publics en titre de contremaître des parcs ;
- 3) D'approuver les ajustements salariaux afin de les rendre conformes à la politique salariale de la Municipalité pour les contremaîtres ;
- 4) De nommer M. Mathieu Sicard-Payant à titre de contremaître des parcs, poste permanent à temps plein avec les mêmes avantages sociaux acquis à ce jour et de lui reconnaître l'échelon 3 prévu pour les contremaîtres dans la politique salariale ;
- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

13. Finance et Greffe

21-01-15

13.1 Adoption – Règlement 493 modifiant le Règlement (397) décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 1^{er} décembre 2014 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 493 modifiant le *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin (397)* tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

22-01-15

13.2 Approbation du tarif 2015 des frais judiciaires en matière civile et en matière pénale pour la Cour municipale commune de Saint-Raymond

Considérant le tarif des frais judiciaires en matière civile et pénale et des droits de greffe appliqués par la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond ;

Considérant que la Municipalité doit, par résolution, adopter ces frais judiciaires pour application lors de réclamations de taxes municipales, droits sur les mutations immobilières ou factures diverses ;

Considérant le *Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale pour soumettre le territoire de la Municipalité de Shannon à la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond (346)* ;

Considérant que la Municipalité doit acquitter un timbre judiciaire pour chaque dossier civil devant la cour municipale, ledit timbre déterminé selon la classe d'action ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver, tel que soumis, le tableau « Tarif des frais judiciaires en matière civile et pénale et des droits de greffe appliqués par la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond » ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14. Varia et déclarations des conseillers

23-01-15

14.1 Approbation du plan d'avant-projet de construction du nouveau pont de Shannon

Considérant le projet de construction d'un nouveau pont sur la rivière Jacques-Cartier annoncé à l'automne 2013 par le ministère des Transports ;

Considérant la lettre du maire datée du 9 septembre 2013 ;

Considérant le Plan québécois d'infrastructures 2014 ;

Considérant le Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

Considérant le plan d'avant-projet présenté à la Municipalité le 16 décembre 2014 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver le plan d'avant-projet de construction d'un nouveau pont sur la rivière Jacques-Cartier du ministère des Transports, tel que présenté dans la version du 16 décembre 2014 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

24-01-15

15. Période de questions

À 20 h 15, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 36.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

25-01-15

Levée de la séance

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 37.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

[Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le secrétaire-trésorier, bien qu'avocat, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.